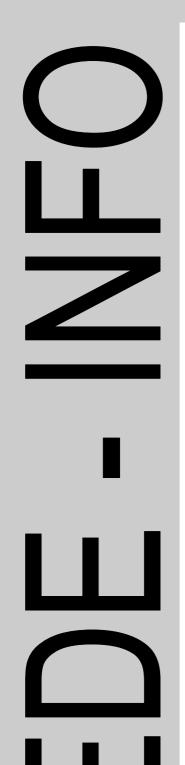
février 2007 Info N° 22



Contribution de soutien: dites oui à l'efficacité! Donnez-nous les moyens de vous défendre!

En annexe de la fiche de paie du mois de février, chaque collaborateur-trice reçoit une information sur la contribution de soutien à la FEDE ainsi qu'un formulaire pour communiquer un éventuel refus de payer cette contribution. Le comité de la FEDE juge important de rappeler qu'elle défend avec succès les intérêts du personnel de l'Etat depuis 60 ans. Plus que jamais elle a besoin de cette contribution (qui reste, ma fois, très modeste, soit 2 francs par mois) pour continuer d'assurer avec efficacité la défense de vos intérêts dans un contexte de plus en plus exigeant.

Et si la FEDE n'existait plus ?

Mars 2015 : le Conseil d'Etat, dont les recettes ont baissé de plus de 20 % en 5 ans, vient d'annoncer la suppression de 200 postes et une réduction linéaire de 4 % sur tous les salaires. L'octroi automatique des paliers est gelé pour 3 ans et le coût de la vie, pour la troisième année consécutive, n'a pas été octroyé. La cinquième semaine de vacances négociée en 2008 par la FEDE est supprimée par le Grand Conseil.

La grogne se fait sentir parmi le personnel. Les syndicats tentent de fédérer les associations représentants le personnel. Mais celles-ci, divisées, n'arrivent pas à se mettre d'accord sur les revendications à soutenir. Incapable de s'organiser et de se coordonner les protestations du personnel n'amènent aucun résultat. Pire encore, l'âge de la retraite est relevé à 65 ans. La démotivation du personnel entraine une augmentation drastique du taux d'absentéisme.

Quel avenir pour la fonction publique fribourgeoise?

Scénario surréaliste? Nous l'espérons tous. Pourtant les mesures d'économies citées ne sortent pas de l'imagination de l'auteur. Elles ont été soit appliquées soit proposées dans d'autres cantons.

Dans un tel contexte, il est fondamental que le personnel puisse se défendre efficacement et faire entendre sa voix. En défendant ses intérêts les employé-e-s contribuent au maintien de la qualité des prestations dispensée par les services de l'Etat. En effet, pour fournir un service de qualité une administration doit pourvoir s'appuyer sur du personnel motivé. Et si les finances du canton sont, Dieu merci encore saines, la pression pour une diminution de la fiscalité ne va probablement pas diminuer ces prochaines années.

La FEDE : dans le fond qu'a-t-elle fait en 60 ans d'existence?

En 1947 le personnel travaillait 46 heures par semaine et bénéficiait que de deux semaines de vacances. Le salaire d'un instituteur était de 450 francs par mois. La FEDE était alors animée par des militants bénévoles actifs dans les différentes associations membres. Au début des années 90, alors que le dialogue avec le Conseil d'Etat était particulièrement difficile, les représentants des différentes associations ont du constater que la bonne volonté ne suffisait plus. C'est pourquoi, la FEDE a confié durant cette période la responsabilité des négociations avec le Conseil d'Etat au Syndicat des services publics. Depuis lors la FEDE :

- a négocié la Loi sur le personnel avec succès
- a participé à la mise en place de la méthode d'évaluation des fonctions EVALFRI
- a permis l'intégration de la prime de fidélité au salaire
- a négocié l'adaptation du renchérissement sans perdre de points d'indice.

La Fédération des associations du personnel des services publics du canton de Fribourg (FEDE) a été créée en 1947 et regroupe quasi tous les syndicats et associations du personnel de l'Etat de Fribourg. Elle est l'interlocutrice du Conseil d'Etat pour ce qui concerne de près ou de loin le personnel, notamment ses conditions de travail et de rémunération.

Page 2

Force est de constater que les agent-e-s de la fonction publique fribourgeoise sont pratiquement les seul-e-s qui ont vu leur statut globalement s'améliorer ces dix dernières années alors que dans les cantons voisins leurs collègues ont dû accepter des péjorations de statut. Ces résultats ont pu être obtenus d'une part grâce au professionnalisme des négociateurs et des représentant-e-s du personnel siégeant dans les différentes commissions de l'Etat et d'autre part grâce à la grande solidarité affichée par les associations membres.

Quelles sont les tâches que la FEDE assume à ce jour?

La FEDE est un <u>partenaire</u> crédible, reconnu par le Conseil d'Etat comme interlocuteur autorisé à négocier le statut du personnel. La FEDE notamment :

- négocie le statut du personnel (Loi sur le personnel, montant des indemnités, participation du personnel à la gestion de l'administration cantonale, etc.)
- représente le personnel dans les différentes commissions (Caisse de pension, commission d'évaluation des fonctions, commission consultative, etc.)
- prend position sur les projets de loi qui touchent d'une manière ou d'une autre le statut du personnel (la mise en place du réseau hospitalier par exemple)
- formule des requêtes dans le but d'améliorer le statut du personnel (réduction du temps de travail, abaissement de l'âge de la retraite, etc.)
- appuie les associations membres en cas de litige avec l'employeur
- informe le personnel (par le canal du FEDE info édité en français et en allemand).

Pourquoi renforcer la structure et la financer par une contribution de solidarité ?

L'efficacité de la FEDE s'est fortement accrue avec le mandat donné au syndicat des services publics. Avec les années cependant, les tâches dévolues à notre association ont fortement augmenté. La FEDE se doit d'être présente dans les différents groupes de travail paritaires actifs au sein de l'Etat (le projet d'analyse des prestations de l'Etat ou la commission consultative par exemple). Les dossiers traités sont de plus en plus complexes. La FEDE a également constaté qu'il est fondamental de pouvoir suivre les travaux et séances du Grand Conseil. Sensibiliser les député-e-s élu-e-s au travail effectué par les agent-e-s de la fonction publique s'avère nécessaire. De nouveaux mandats lui ont été attribués, comme par exemple la négociation du statut des employé-e-s du nouveau réseau hospitalier fribourgeois, qui va employer plus de 2000 collaborateurs-trices. C'est pourquoi la mise en place d'une structure indépendante et renforcée doit nous permettre de faire face aux nombreux défis qui s'annoncent pour l'avenir. La FEDE espère ainsi :

- consacrer plus d'énergie et de temps aux consultations des projets de lois
- dispenser au personnel une meilleure information, plus régulière et dans les deux langues via le FEDE info et le site internet.
- mieux informer les parlementaires cantonaux sur la réalité des salarié-e-s de l'Etat de ce canton

Le comité est certain que ce renforcement est nécessaire pour assurer sur le long terme la défense des intérêts du personnel. Les dossiers tels que la nouvelle loi sur la caisse de pensions, la réduction du temps de travail, la revalorisation des indemnités et des salaires ou encore l'information aux employé-e-s nécessitent un suivi professionnel pour assurer des résultats à la hauteur de vos espérances.

C'est pourquoi il est très important que le personnel de l'Etat comprenne les enjeux actuels et soutienne l'action de la FEDE en acceptant la contribution de solidarité de 2 francs par mois. Ce montant, ne l'oublions pas, représente à peine plus de la valeur **d'un demi-café**.

D'avance le comité et tous ceux qui œuvrent pour l'amélioration de votre statut vous remercient du soutien et de la confiance que vous leurs témoignez.

Bernard Fragnière Président